



N°8550

PROJET DE LOI

portant modification de l'article 679 du Nouveau Code de procédure civile en vue de l'introduction d'une référence à la Convention de La Haye du 2 juillet 2019 sur la reconnaissance et l'exécution des jugements étrangers en matière civile ou commerciale

*

Article unique. L'article 679 du Nouveau Code de procédure civile est modifié comme suit :

- 1° Au cinquième tiret, le mot « ou » est supprimé ;
- 2° Il est ajouté un sixième tiret nouveau, libellé comme suit :

« – ou de la Convention de La Haye du 2 juillet 2019 sur la reconnaissance et l'exécution des jugements étrangers en matière civile ou commerciale, ».

Projet de loi adopté par la Chambre des Députés
en sa séance publique du 20 novembre 2025

Le Secrétaire général,

Le Président,

s. Laurent Scheeck

s. Claude Wiseler